

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT CHRIST BRIOST**

Envoyé en préfecture le 05/09/2023
Reçu en préfecture le 05/09/2023
Publié le 7/09/2023 *SLOW*
ID : 080-218006609-20230831-DEL_06_310823-DE

Séance du 31 août 2023

Délib. n° 06/310823

L'An deux mil vingt trois, le trente et un août à dix neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël BELLARD, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 10

Présent(s) : 6

Pouvoir(s) : 4

Date de convocation :

25/08/2023

Secrétaire de séance :

Mme GRIFFON Brigitte

Etaient présents :

Mr BELLARD Joël	Mr LABRUYERE Renaud	Mr LEPOIX Pierre
Mr BURLAT Julien	Mme GRIFFON Brigitte	Mme GRIMAUX Brigitte

Absent(s) excusé(s) : Mr BIGOT Arnaud, Mr DEVAUX Maxime, Mme SZAREK France,
Mme LECAT Vanessa

Pouvoir(s) : Mr BIGOT Arnaud à Mr LEPOIX Pierre

Mr DEVAUX Maxime à Mr LABRUYERE Renaud

Mme SZAREK France à Mme GRIMAUX Brigitte

Mme LECAT Vanessa à Mr BURLAT Julien

Décision modificative du Budget 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits budgétaires de la section de fonctionnement ne permettent pas de payer les factures de travaux d'isolation des classes de maternelle. Un virement entre section est nécessaire afin de pouvoir honorer ces factures en fin d'année.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

De procéder à la modification du budget comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2023				
ARTICLE	Libellé	Opération	Dépenses	Recettes
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	Réelle	30 000,00 €	0,00 €
2151	Réseaux de voirie	Réelle	- 30 000,00 €	0,00 €
021	Section d'investissement	Ordre		- 30 000,00 €
023	Section de fonctionnement	Ordre	- 30 000,00 €	
TOTAL			- 30 000,00 €	- 30 000,00 €

Certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Joël BELLARD

